

**COMMUNE D'ANDILLY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 02 mars 2020**

**COMPTE RENDU**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

---

**Le deux mars deux mille vingt**, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 11 (sauf pour point de délibération
- Votants : 11

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 21 février 2020.

**Présents :** Vincent HUMBERT, Cécile HAGE-HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Pauline DURIEUX, Lydie LEMERLE, Pierre-Yves MOREL, Christine VIDONNE

**Procuration :** Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX  
Gérard LACROIX à Pierre-Yves MOREL

**Excusés :** Sylvie BARBE, Valérie DASI-LASSOUT, Vincent VIDONNE

**Secrétaire de séance :** Pauline DURIEUX

---

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 09 décembre 2019 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande la possibilité d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour en point 7 et 8 : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**1) Projet Maison du Patrimoine et d'Histoire : demande de subvention et plan de financement au titre du Bonus Ruralité de la Région**

Le 4 avril 2016, la commune d'ANDILLY délibérait pour l'acquisition d'une maison inhabitée depuis fort longtemps, dotées de caractéristiques architecturale de la Renaissance, en vue d'y créer une Maison du Patrimoine, de l'Histoire et de la Culture, avec entre autres idées, sa mise à disposition auprès de l'association La Salevienne, reconnue pour ses qualités de recherche et de production d'ouvrages d'histoire et de patrimoine local.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la région Rhône-Alpes par le biais de Mr SADDIER Martial, notre élu référent, a annoncé un avis favorable de principe pour un versement de subvention de 15 000 € afin de réhabiliter une maison noble en bibliothèque savante.

Néanmoins, Mr le Maire précise qu'il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Bonus Ruralité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, la proposition, et donne pouvoir au Maire afin de réaliser les démarches auprès des services concernés.

**2) Projet Maison du Patrimoine et d'Histoire : demande de subvention et plan de financement au titre des Monuments Historiques du Département (actualisation)**

La commission culturelle du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dispose d'une enveloppe permettant la réhabilitation des monuments de 3ème catégorie : bâtiments non protégés mais jouissant d'un intérêt culturel ou patrimonial fort. Le « château » choisi pour accueillir la Bibliothèque Savante, entre dans cette catégorie.

Monsieur le Maire propose, selon plan de financement suivant, de faire une demande d'aide financière pour ce projet estimé à 378 760 euros HT (études, maîtrise d'oeuvre et travaux).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, la proposition, et donne pouvoir au Maire afin de réaliser les démarches auprès des services concernés.

**3) Demande de subvention 2020 au titre du Contrat départemental d'Avenir et de Solidarité : achats de terrains**

La commune envisage l'achat à hauteur de 275 000 euros des parcelles CUSIN (A1685, A1686, A1687 – 1581 m<sup>2</sup>) pour un projet de construction de logements sociaux, ainsi que l'achat des parcelles HENRIOUD B273-274-1431-1433-1447-1448-243-245-246-520-538-244, -- 23 067 m<sup>2</sup>) estimé à 240 420 euros, dans le cadre d'une DUP, afin de conforter la cohérence du périmètre du Parc des Moulins, porteur de projets de développement économique.

Dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2020, il est possible de bénéficier d'une aide financière à hauteur de 20% - 25 %.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention à ce titre, soit un montant entre 102 762 € et 128 453 € pour les acquisitions totales de terrains estimées à 513 812 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, la proposition, et donne pouvoir au Maire afin de réaliser les démarches auprès des services concernés.

#### **4) Indemnités des élus suite à la loi Engagement et proximité**

A ce jour sur la commune, les indemnités mensuelles brutes des élus sont les suivantes : 1205 € pour le maire (pouvant évoluer à 1567 € depuis la loi Engagement et Proximité), et 320 € pour chaque adjoint (pouvant évoluer à 416,16 € depuis la loi Engagement et Proximité). Ces évolutions applicables dès ce jour sont acceptées à l'unanimité des 11 membres présents et représentés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de passer au vote pour une nouvelle répartition dès la mise en place du nouveau conseil municipal après les élections : Maire à 1400 €, 1<sup>er</sup> adjoint à 450 € (la loi Engagement et Proximité rend possible une mensualité plus haute au 1<sup>er</sup> adjoint), 350 € pour les autres adjoints, et 130 € pour chacun des deux conseillers délégués.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, également la proposition.

#### **5) Aménagement et sécurisation de la route de Saint Saphrin avec la création d'un cheminement piétons : convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département de Haute-Savoie**

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Saint Saphrin avec la création d'un cheminement piétons, il est nécessaire de mettre en place une convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Département de Haute-Savoie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, les termes de la convention, et donne pouvoir au Maire afin de réaliser les démarches auprès des services concernés.

#### **6) Achat groupé d'électricité : adhésion à la convention du Syane**

La loi relative à l'énergie et au climat, promulguée le 9 novembre 2019, a des conséquences sur les contrats Energie souscrits pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA (tous pour la commune d'ANDILLY) et bénéficiant des tarifs réglementés de vente (TRV).

La plupart de ces contrats seront en effet résiliés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application de la loi, pour les collectivités et établissements qui emploient plus de 10 salariés ou dont les recettes sont supérieures à 2 millions d'euros.

Dans ce contexte, le SYANE organise un nouvel accord-cadre groupé pour les collectivités qui le souhaiteraient, afin d'assurer la fourniture d'électricité pour les sites inférieurs à 36 kVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le coût de l'adhésion étant de 5 euros par point de livraison.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, les termes de la convention, et donne pouvoir au Maire afin de réaliser les démarches auprès des services concernés.

#### **7) Proposition de bail entre la commune et l'association « la Salévienne » pour la bibliothèque Savante sur Saint Symphorien, et d'un bail entre la commune et les gérants de la future auberge à Charly.**

Sont présentés deux projets de bail à signer avec l'association « la Salévienne » pour la bibliothèque savante, et avec les gérants de la future auberge à Charly.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, les projets de bail, et donne pouvoir au Maire afin de réaliser les démarches nécessaires.

#### **8) Evaluation environnementale - Grand Parc d'Andilly**

Monsieur le Maire indique que les possibilités d'infrastructures, de surfaces de plancher et d'aménagements autorisés par l'UTN1 ne sont plus suffisants pour le fonctionnement du Grand Parc d'Andilly.

En effet, suite à la problématique de sécurisation du Hameau du Père Noël au Mont Sion, le Grand Parc d'Andilly doit accueillir une partie du Hameau du Père Noël.

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de l'évolution possible de l'UTN1 qui permettrait le développement des aménagements nouveaux en extension modérée, une évaluation environnementale de Plan et Programmes, au titre de l'article L122-4 du code de l'environnement, pourrait être effectuée sur le périmètre.

Cette évaluation constituerait une aide technique assurant l'intégration d'une future UTN dans son environnement, notamment à travers une analyse pertinente des enjeux environnementaux, en particulier écologiques (faune, flore, habitats,...) et paysagers.

La première étape de cette étude consisterait à effectuer durant une période définie et adaptée (saisons favorables au cycle de vie des groupes ciblés : février à septembre) un détail des expertises faune-flore-habitats sur le terrain et sur le périmètre considéré. Les relevés seraient ensuite traités, analysés et synthétisés.

Le coût de cette première étape (qui pourra être réinvestie dans une future UTN) s'élève à 14.929,00 Euros HT.

Considérant la période adaptée aux relevés sur le terrain, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de lancer dès à présent la première étape de cette Evaluation Environnementale.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, la proposition, et donne pouvoir à Mr le Maire afin de réaliser les démarches auprès des services concernés.

## QUESTIONS DIVERSES

- a) Élections municipales 2020 : organisation du bureau de vote

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h20*

**Le 02 mars 2020**

**Mr le Maire,  
Vincent HUMBERT**

